

BRUYNE (DE) (Edgar), Professeur à l'Université de Gand et à l'Institut universitaire des Territoires d'Outre-Mer, sénateur, ancien ministre des Colonies, membre de l'Académie royale flamande (Ypres, 18.4.1898 - Schaerbeek, 6.5.1959). Epoux de Swisser, Lucienne.

La vie d'Edgar De Bruyne s'est déroulée sur deux plans : scientifique et politique. Après avoir commencé ses humanités au collège St-Vincent à Ypres, il les poursuivit à Sées, en Normandie, où ses parents s'étaient réfugiés lors de l'invasion allemande en Flandre.

A 19 ans, il s'engagea en qualité de volontaire de guerre et participa, avec le 3^e régiment d'artillerie, à la dernière offensive libératrice en 1918. En 1919, toujours mobilisé, il s'inscrivit à l'Institut supérieur de philosophie à Louvain, fondé par le cardinal Mercier et présidé par Mgr Noël. Il fut promu docteur en philosophie, avec la plus grande distinction, le 12 juillet 1922, après défense d'une thèse sur *La théorie de la personnalité d'après St-Thomas d'Aquin*. En 1923, il fut nommé professeur à la Faculté de philosophie de l'Institut St-Louis à Bruxelles, le 7 octobre 1925, à la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand et, en octobre 1935, à l'Institut universitaire des Territoires d'Outre-Mer à Anvers, où il fut président du Conseil académique.

Le psychologue et le logicien se doublèrent de l'esthéticien. Il fit partie du conseil d'administration de l'Institut supérieur d'histoire de l'art et d'archéologie. Il fit également des cycles de cours à l'École supérieure de jeunes filles à Bruxelles. Ses entretiens avec ses collègues à Anvers, notamment sur les peintres Permeke, Van Gogh, Servaes, et les modernes, qu'il admirait chez un mécène, lors de ses passages dans la métropole, constituaient une fête de l'esprit. Son enseignement universitaire s'étend sur plus de trente années. Professeur dans l'âme, il avait le talent de répandre la clarté dans les matières qui paraissaient les moins susceptibles d'en rendre l'exposé captivant.

Au congrès de Malines du parti catholique en 1938, devant les progrès du socialisme et du rexisme, on examina la possibilité d'un front commun constitué par les deux ailes du parti : le parti social chrétien (C.V.P.) et le Katholieke Vlaamse Volkspartij (K.V.V.). Edgar De Bruyne, qui avait été élu membre du Vlaamse Cultuurraad, en 1937, fut choisi comme président. Malgré son autorité, son prestige dans le milieu flamand, l'unité ne put s'établir. Les esprits étaient trop excités et les influences personnelles trop agissantes. Ce fut toutefois, à la suite de ce congrès, où se révélèrent ses qualités de dialecticien, sa manière de chercher, non seulement dans les opinions, les systèmes, les diverses tendances, mais dans le fonds commun des principes, les possibilités d'union, qu'on lui offrit d'accepter un mandat parlementaire. Edgar De Bruyne l'accepta, non sans hésitations, mais par esprit de devoir. Le 26 avril 1939, il fut élu sénateur coopté. On put craindre que le philosophe fût dépaycé dans l'homme politique. Il n'en fut rien. Sans prétentions à la grande éloquence, mais la parole aisée et l'argumentation précise, courtois dans la polémique, il s'imposa rapidement dans le milieu parlementaire. Il se familiarisa dès le début à la stratégie parlementaire, comprit la complexité des situations politiques, se montra habile aux tactiques de séances et des couloirs. La Droite lui donna une preuve de sa confiance et de son estime : il fut élu président du groupe P.S.C. lors des sessions 1947-1948 et 1950.

Calme, modéré de tempérament, détectant rapidement les failles dans l'argumentation de l'adversaire, il était prompt à les saisir, à en souligner les faiblesses. La répartie était rapide et probante. Il savait user de diplomatie pour rallier à une solution d'unité les partis de la majorité. Dans les conseils, comités, comme au parlement, il avait l'art, après une discussion parfois confuse, de rédiger immédiatement, avec un grand esprit de synthèse, un communiqué, un amendement, un ordre du jour, sans tâtonne-

ments, ni retours de son rapporteur de nombreux projets de loi au sujet de la navigation aérienne (Sabena), de l'instruction publique au Congo belge, du vote des femmes, de la question royale, de la convention des droits de l'homme et de l'enseignement normal et moyen. Il remplit une mission sénatoriale de deux mois au Congo, qui débuta le 30 août 1947.

Il participa à la résistance, au cours de l'occupation. Le Roi lui confia le portefeuille de ministre des colonies, sous le gouvernement du premier ministre Van Acker. Il succéda au ministre De Vleeschauwer et fut remplacé par le ministre Godding. Il le démit le 12 février au 2 août 1945, date à laquelle, à la suite de la question royale, il y eut dissolution du parlement. Dès sa nomination, Edgar De Bruyne manda à Bruxelles le gouverneur général Ryckmans en vue de la mise au point d'un programme d'émancipation accélérée des Congolais. Edgar De Bruyne l'exposa dans une conférence donnée au palais des Beaux-Arts en décembre 1945. Il la publia dans une brochure *Koloniale problemen voor morgen* et dans un article de la *Revue coloniale belge* ([1.1] 1946). « Dans les centres, il faudra s'efforcer de faire prendre aux Congolais, sous la conduite du blanc, des responsabilités personnelles tant dans l'administration que dans l'exercice de la justice. »

Il préconisa la multiplication des petits postes qui faciliteront l'éducation des chefs par les agents territoriaux.

Il souligne l'importance capitale de l'agriculture et préconise diverses mesures à cet effet, notamment la création de coopératives. Le paysan devra pouvoir acquérir la propriété personnelle de son bien. Edgar De Bruyne fit part d'un projet de décret soumis au Régent, en juin 1945. Ce décret autoriserait le gouverneur général à nommer des évolués, à côté de conseillers européens, dans les conseils consultatifs des provinces et du gouvernement. Dès que l'éducation politique s'étendra, les délégués seraient élus par les tribus.

Quant au régime minier, les prospections seraient étendues. Le produit de l'exploitation, partagé avec les Congolais, constituerait le moyen de financement de l'aide morale, sociale, médicale et du développement économique. « Dans un avenir, que l'on ne peut considérer comme très proche, écrit Edgar De Bruyne, les Noirs pourraient conclure avec la nation qui les aura éduqués, une alliance tendant à la création d'un imperium « belgo-congolais » de citoyens libres. »

Aux élections de 1958, très souffrant, il renonça à solliciter le renouvellement de son mandat de sénateur coopté (29.4.1958). Il ne se faisait aucune illusion sur la gravité du mal qui le minait sans altérer sa pensée et sa force d'âme. Il le supporta avec noblesse et poursuivit avec un courage admirable son enseignement, ses activités scientifiques et sa contribution à notre œuvre colonisatrice. Parmi ses activités scientifiques, la principale, qui a une renommée internationale est l'Irsac (Institut de la recherche scientifique au Congo).

M. J.-P. Harroy, résident général honoraire du Ruanda-Urundi, secrétaire général honoraire de l'Irsac à qui Edg. De Bruyne témoignait une haute estime, écrit :

« Edgar De Bruyne fut nommé président de l'Irsac immédiatement après la création de cette institution par arrêté du Régent du 1^{er} juillet 1947 et il le resta jusqu'à sa mort. On peut dire qu'il s'identifia réellement à l'Institut et que, malgré ses nombreuses activités professionnelles, scientifiques et politiques, il s'astreignit et réussit à consacrer quotidiennement une fraction importante de son temps à suivre de très près une œuvre de conception et d'exécution qui n'a jamais cessé de lui tenir extraordinairement à cœur.

» Il insuffla aux collègues directeurs de l'Irsac à la fois un dynamisme remarquable et un sens élevé de leurs responsabilités. Homme d'Etat autant qu'homme de Science, il sut bâtir vite et solide, selon un plan cohérent qu'il s'appliquait à ne jamais perdre de vue, en équilibrant avec un rare souci d'équité la répartition des moyens d'action de l'institution

entre les disciplines, entre les zones géographiques, entre les représentants des universités et établissements belges, entre les chercheurs permanents ou temporaires de l'Irsac.

» Il effectua de fréquents déplacements en Afrique centrale, où son passage était toujours attendu et apprécié, car rarement un Président venant de Bruxelles sut autant faire la preuve de sa parfaite connaissance de tous les aspects des problèmes locaux aussi bien budgétaires et administratifs que scientifiques et humains. Il sut promouvoir mais aussi freiner, imposer ou interdire, mais toujours avec une courtoisie qui faisait accepter la plus vigoureuse des fermetés.

» Ce fut un très grand président d'institution, tant par ses qualités personnelles et l'esprit qu'il fit régner dans les collèges et parmi les chercheurs et le personnel de l'Institut, que par l'appui substantiel que sa position politique éminente lui permit fréquemment d'obtenir des autorités officielles, toujours pour le plus grand profit de l'Irsac. »

Edgar De Bruyne était membre du conseil d'administration de la bibliothèque Albertine, président de la Commission consultative en matière de télévision et président du Conseil culturel néerlandais.

D'une haute spiritualité, étonnant par la maîtrise de soi, il resta lucide jusqu'à son dernier souffle. Il s'éteignit, entouré des siens, le 6 mai 1959.

Edgar De Bruyne était Grand officier de l'Ordre de Léopold avec rayure d'or, Grand officier de l'Etoile Africaine, commandeur de l'Ordre de la Couronne, croix de feu 1914-1918, titulaire de la croix civique de 1^{re} classe 1940-1945, de la médaille de la Résistance, de la medal of Freedom with bronze palm et grand cordon de l'Ordre de l'Aigle Aztèque (Mexique).

Publications : *Koloniale Problemen voor morgen* (Antw. Standaard p. 946). — *La politique belge au Congo*, Univers. Lille, 8^e année, oct. 1945. — *L'émancipation politique des indigènes* (*Revue col. belge*, Brux., 1946, 1^{re} année, n° 26, p. 261-262). — *La recherche scientifique au Congo belge* (Société belge d'études et d'expansion, Liège n° 135 — mars, avril 1945 p. 239,243). — *Kentekens bij de Bantu filosofie (Kongo Overzee*, Antw., X-XI, 1944-45, p. 255-260). — *The Belgian Congo and scientific progress (Les études américaines)*, Paris, 1953, cahier 38, p. 48-51). — *IRSAC (Rev. col. belge*, n° 63, 15.5. 1948, p. 293-300).

11 mars 1966.
N. Laude.

Harroy, J.-P., *Note sur Edgar De Bruyne, président de l'Irsac*. — Janssens, Artn., consulter la bibliographie complète de l'œuvre philosophique d'Edgar De Bruyne *Liber memorialis. Faculteit der letteren en wijsbegeerte*, Univ. Gent, 1913-1960, p. 237-304 avec photo. — Sénat de Belgique. — Administration générale : *Rapport de la mission sénatoriale au Congo et dans les territoires sous tutelle belge. Annales 1947*, p. 51-56. — *Ibid.* en collaboration avec Van Remoortel, p. 5-46. — *Ibid.* *L'Economie congolaise*, 1947, p. 51-56. — *Ibid.* *Interventions discours*, sess. 1946-1947, 823 ; 1947-48, 1 301-1 303 ; 1950-1951, p. 37-39, 47-49, 281-285.